

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 14 décembre 2023
Date de publication : 28 décembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	PRAT Hervé
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	ROCHE Paul
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	BREMOND Gabriel
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	HENRY Micheline
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GERMOND Daniel	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	
STOLZ Julien	JARROT-MERMET Laëtitia	
THEVENIN Hélène	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
JABOVISTE Philippe donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	GRUET Olivier	CALLEGHER Aline
JACQUOT Patrick	MATHEZ Christian	JEANNEAUX Cyriel

Objet : Admissions en Non Valeur et créances éteintes

Rapporteur : Monsieur Maurice HOFFMANN

Un certain nombre de titres de recettes émis depuis 2013 restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées par le comptable public.

Dans un souci de limiter les frais de gestion, Madame le Comptable public propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre d'usagers.

Deux listes ont été dressées (cf. annexe) :

Liste A : effacement de dette suite à décision judiciaire pour un montant total de 3 756,73 € soit 3 dossiers,

Liste B : créances irrécouvrables pour motifs divers (décès, surendettement, n'habite pas l'adresse indiquée, reliquat inférieur au seuil de poursuite de 15 €, poursuite sans effet- période de 2013 à 2023) soit 225 pièces pour un montant total de 20 268,74 € répartis selon le détail figurant en annexe.

Cette liste comprend essentiellement le périscolaire et l'extrascolaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** des créances annulées sur décision de justice (liste A),
- **D'AUTORISER** Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par les créances présentées en annexe (liste B) et d'admettre en non-valeur lesdites créances irrécouvrables,
- **DE PROCÉDER** à l'ajustement de la provision pour créances douteuses,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

SCRUTIN POUR : 75
 CONTRE : 0
 DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Authume, le 21 décembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances



Jean-Pascal FICHERE.

Annexe

Liste A – Effacement de dette suite à décision judiciaire

Objet/motif	Exercice de référence	Montant des restes à recouvrer
Jugement clôture pour insuffisance d'actif 20/07/2023	Antérieur à 2017	676,77 €
2 dossiers en surendettement sans liquidation judiciaire 21/09/2023	2022/2023	3 079,96 €
TOTAL EFFACEMENTS (6542)		3 756,73 €

Liste B – Admissions en non-valeur – Autres créances (6541)

Exercice de référence	Montant restant à recouvrer	Nombre de dossiers
2013	11 910,37	27
2014	3 533,53	54
2015	1 069,95	51
2016	689,38	52
2017	466,01	10
2018	473,16	17
2019	155,61	6
2020	18,83	1
2021	411,90	3
2022*	385,00	1
2023*	1 155,00	3
TOTAL	20 268,74	225

* Les ANV 2022 et 2023 correspondent à des dossiers de fourrière de véhicule dont les créanciers sont soit décédés, soit en liquidation judiciaire, soit avec une adresse inconnue

Récapitulatif	Nb de dossiers	Montant
Montant inférieur à 15 €	67	450,47 €
Montant compris entre 15 € et 100 €	125	4 642,54 €
Montant compris entre 100 € et 1000 €	31	10 258,78 €
Montant compris entre 1000 € et 5000 €	2	4 916,95 €
TOTAL	225	20 268,74 €